

PV 002 DU 25.03.2025

Membres présents : Andral CHALOT, Sandrine ASDRUBAL, Richard MONTGENIE, Muriel HIGHT, Bernadin MONIMOFOU

Membres absents : Christophe JAMES, Alexandre GONCALVES ASSUNCAO

LITIGE DEMANDE CHANGEMENT DE CLUB

Dossier n°22509453 : Opposition de l'Olympique de Cayenne, à la demande de changement de club de l'AS ET de Matoury en faveur de VILTARD Laurent (Technique/Régional - 2889210887).

La commission,

Jugeant en première instance,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Considérant la demande de changement de club de l'AS ET de Matoury en date du 20/12/2024,

Considérant l'opposition de l'Olympique de Cayenne en date du 01/12/2024, pour non-remboursement de frais pour l'obtention d'un diplôme,

Après avoir examiné les documents fournis par le club de l'Olympique de Cayenne,

Considérant l'absence de documents transmis par l'Olympique de Cayenne prouvant une reconnaissance de dette de monsieur VILTARD Laurent envers l'Olympique de Cayenne.

Considérant l'absence d'acte d'engagement de Monsieur VILTARD Laurent envers l'Olympique de Cayenne après l'obtention de son diplôme.

Décide de lever l'opposition et de délivrer la licence de VILTARD Laurent (Technique/Régional - 2889210887) au club de l'AS ETOILE de Matoury.

Secrétaire de Séance
A CHALOT

Le Président de Séance
R MONTGENIE